

Très haut débit : « C'est le nouveau chemin de fer »

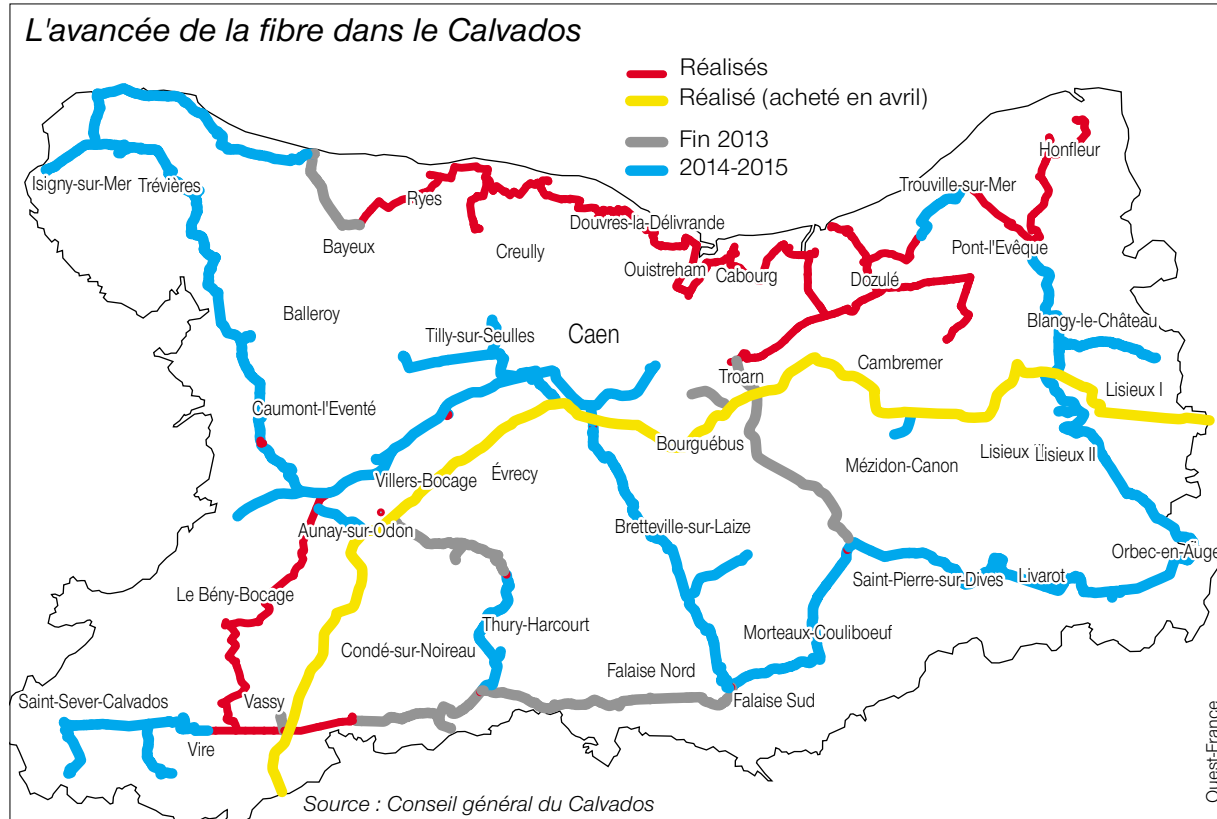
La moitié du réseau principal devrait être installée d'ici la fin de l'année dans le Calvados. 80 000 prises seront potentiellement connectables.

Aussi important que le rail
« 85 % du territoire sera couvert par la fibre optique. C'est comme la construction d'un nouveau chemin de fer », estime le vice-président du conseil général, Olivier Colin (Dozulé). Les conseillers généraux ont fait le point, hier, sur l'avancement du déploiement du réseau départemental de fibre optique pour permettre la transmission de données à très haut débit pour le grand public et les entreprises. Coût total : 169 millions d'euros.

L'objectif à terme est d'équiper le département de plus de 900 kilomètres de réseau principal. La moitié devrait être posée d'ici la fin 2013.

« Le projet se déroule normalement », assure le vice-président Henri Girard, rapporteur du dossier, qui est revenu sur les raisons de l'interruption temporaire du chantier à la fin de l'année 2012. « Deux des sous-traitants de Tutor (société titulaire de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau) ont déposé le bilan. L'autre raison est plus positive : en avril, Tutor a fait l'acquisition, auprès de l'opérateur Covage, d'un réseau préexistant de 150 kilomètres qui traverse le département de part en part » (voir infographie). Cette liaison, qui vient de l'Eure, contourne Lisieux au nord, passe au sud de Caen, et redescend vers le pays virois et l'Orne. Elle complète les 200 km installés en 2012 et la centaine de kilomètres prévue cette année.

Dans le même temps, 16 « nœuds » ou points de concentration des fibres vont être répartis sur le territoire, permettant de desservir 72 communes



Source : Conseil général du Calvados

et potentiellement près de 80 000 prises. « En volume de prises raccordables, nous devrions atteindre, cette année, 45 % des 180 000 prises prévues d'ici 2015. »

Le Wifimax pour les zones blanches

Là où la fibre ne sera pas déployée à court terme, le Département a prévu un réseau de radio Wifimax, « pour apporter une amélioration rapide, notamment dans les zones les plus problématiques en ADSL », précise

le vice-président Henri Girard (Évrecy).

Des études menées en 2012 ont permis de retenir les 40 premiers sites potentiels d'implantation d'émetteurs radio (35 châteaux d'eau et cinq clochers). « Ils seront mis en service dès la fin 2013. »

Lundi, le conseil général a présenté la première offre a priori finalisée avec un premier opérateur (Ozone) : 24,90 € d'abonnement mensuel pour l'offre basique d'accès à internet de 10Mb/s. « Au-delà de cette

première phase de 40 émetteurs, la couverture sera progressivement étendue en fonction des besoins qui s'exprimeront. » La société Tutor mettra en place, pour la rentrée de septembre, « un site d'éligibilité permettant aux Calvadosiens d'interroger les services disponibles sur le réseau départemental, en fonction d'une adresse et d'une localisation géographique, que ce soit en fibre ou en radio ».

Pascal SIMON.

Une appli mobile pour revivre le Jour J

La réalité virtuelle permet de redécouvrir l'Histoire à Arromanches, Courseulles et Saint-Côme-de-Fresné.



Le lancement officiel de l'application s'est déroulé, à Arromanches, à la date symbolique du 14 juin, le jour anniversaire de la mise en service du port artificiel.

L'initiative

« Cette application multimédia invente une nouvelle forme de récit, explique Lionel Guillaume, directeur de l'innovation de l'agence vidéo Biplan. À Arromanches, il sera possible de voir le port artificiel en fonctionnement, avec les camions et les soldats qui débarquent. Depuis le centre Juno Beach de Courseulles-sur-Mer, les visiteurs pourront revivre, étape par étape, les opérations du Débarquement, entre 5 h et 7 h 25. Les Canadiens dans l'enfer de la guerre. »

Grâce au concept de la réalité augmentée, c'est-à-dire la superposition d'images virtuelles à un environnement réel, l'épopée du 6 juin 1944 se met en mouvement par le prisme d'un smartphone ou d'une tablette numérique. Avec Arromanches et Courseulles, Saint-Côme-de-Fresné et le quai de déchargement des Landing ship tanks constituent le troisième site historique accessible

aux mobinautes sur les territoires de Gold Beach et de Juno Beach.

L'initiative a vu le jour dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de la Culture. Portée par l'intercommunalité Bessin, Seules et Mer, la réalisation a reçu le soutien de la Région, du conseil général et du musée d'Arromanches. Cet investissement dans le tourisme numérique avoisine 100 000 €.

« L'objectif est de faire venir plus de gens et de les inciter à visiter nos musées », a indiqué Jean-Louis de Mourgues, président de Bessin, Seules et Mer. Sonia Zillhardt, la représentante du ministère de la Culture, a souligné la combinaison dans l'outil de trois facteurs : « L'émotion, la connaissance et l'immersion. »

Gratuite, l'application, baptisée « Arromanches 1944 », téléchargeable en ligne, nécessite la mise en situation sur place. Elle est disponible en français, en anglais, en allemand, en langue des signes et en sous-titrage.

Préfecture : J.-P. Bobin, secrétaire général

Succédant à Olivier Jacob, nommé à Montpellier, Jean-Pierre Bobin arrive de Clermont-Ferrand. Il y occupait la même fonction.

Profil

- 1958. Naissance à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).
- 1979. Diplômé de l'IEP Paris.
- 1996. Directeur de cabinet du préfet de région de Haute-Normandie.
- 2006. Secrétaire général du haut-commissariat en Nouvelle-Calédonie.

On peut faire carrière au sein de la préfectorale et être titulaire d'un DEA de philosophie. Depuis hier, Jean-Pierre Bobin, 54 ans, marié et père de cinq enfants, est le nouveau secrétaire général de la préfecture du Calvados. Une triple mission qu'il définit ainsi : adjoint du préfet du Calvados, gestion interne de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Caen.

Après des débuts au ministère de la Défense, Jean-Pierre Bobin a occupé de nombreuses fonctions au sein du ministère de l'Intérieur : directeur de cabinet de préfet, sous-préfet, secrétaire général en métropole et outre-mer. De septembre 1999 à décembre 2001, il a occupé les fonctions de chef de bureau de la coordination à la direction de la Sécurité civile : « Une période agitée. De la tempête de fin 1999 à l'explosion d'AZF, en passant par le crash du



Jean-Pierre Bobin arrive de Clermont-Ferrand.

Concorde. Sans oublier le passage à l'an 2000 et son bug. »

Deux passages en cabinet ministériel jalonnent son itinéraire professionnel : directeur adjoint du cabinet du ministre à l'Action humanitaire (Lucette Michaux-Chevry) en avril 1993 et en mai 1995, chef de cabinet du ministre de l'Outre-Mer (Jean-Jacques de Peretti). Ayant pris ses fonctions lundi matin, Jean-Pierre Bobin a été confronté le soir même à sa première manœuvre en faveur des droits des étrangers, à Caen.

Jean-Pierre BEUVE.

Notes politiques

Sonia de la Provôté au contre-gouvernement de l'UDI

Sonia de la Provôté (UDI - Nouveau centre), conseillère générale et candidate déclarée aux élections municipales à Caen, fait partie du « shadow cabinet » de son parti, l'UDI. À l'occasion de son premier conseil national, samedi à Paris, l'Union des démocrates et indépendants s'est dotée d'un contre-gouvernement, sur le modèle des « shadow cabinets » britanniques. Il est organisé autour de quinze grands ministères qui alimenteront le programme du parti. Sonia de la Provôté sera chargée

du travail et de l'insertion professionnelle. Au nom de la fédération du Calvados de l'UDI, Jean-Léonce Dupont se félicite de cette nomination. Il y voit un témoignage de « la confiance qui lui est accordée au regard de sa compétence et des responsabilités qu'elle pourrait être amenée à exercer ». Ce gouvernement virtuel se réunira chaque mois et formulera des propositions politiques dans le but « d'ouvrir le dialogue avec les Français ». La prochaine réunion est prévue le 17 juillet.

Redécoupage des cantons : ça va chauffer

Attention sujet sensible. Purement politicien ? « Il n'y a pas une permanence où l'on ne m'en parle », assure le conseiller général Alain Declommesnil (Le Bény-Bocage). Le projet de redécoupage des cantons a été comme un fil rouge de la séance du conseil général du Calvados, hier.

Les élections départementales, qui doivent remplacer les cantonales, auront lieu en 2015. C'est-à-dire demain. Alors, une certaine fébrilité se fait déjà sentir. Car la physionomie institutionnelle du Calvados changera. « 25 cantons au lieu de 49. Monsieur le Préfet aura bientôt entre les mains le projet de découpage proposé par le ministère de l'Intérieur. C'est sur cette base qu'il conduira un certain nombre de consultations. Sans doute dans le courant de l'été », indique Jean-Léonce Dupont.

Le président reste par ailleurs circospect sur « l'étrange attelage que vont constituer ces binômes paritaires, où il faudra en réalité compter quatre personnes : un

homme et une femme flanqués de suppléants de même sexe, qui vont se présenter aux suffrages des électeurs ».

Le sujet est assez important pour justifier le vœu adopté hier soir, et une interruption de séance de dernière minute, à la demande de l'opposition. Le document demande que soient observées « le respect du périmètre des communautés de communes » et le « respect, au plus près, des règles d'écart de plus ou moins 20 % par rapport à la moyenne démographique départementale ».

À gauche, on dénonce une forme de nombrilisme. « Aussi nécessaire soit-il, ce débat me semble aujourd'hui un peu décalé », estime Antoine Casini (Caen 4). « Si la majorité reprend aujourd'hui des dispositions législatives sur les modes des scrutins, c'est parce que la majorité précédente en avait voté une autre, celle du conseiller territorial, contre laquelle s'élevaient nombre d'élus », rappelle Clotilde



À partir de 2015, le département du Calvados devrait compter 25 cantons au lieu de 49. Quel sera le poids des campagnes par rapport aux agglomérations ?

Valter (Lisieux 2).

« Ce qui se prépare va changer la France et nos territoires », estime Sonia de la Provôté (Caen 3). Comme ses collègues du groupe majoritaire, elle veut défendre « l'équilibre entre

le rural et l'urbain ». Sachant que traditionnellement, les campagnes votent moins à gauche que les pôles urbains...

Pascal SIMON.

Tentative de meurtre : les versions s'opposent

Aux assises du Calvados jusqu'à mercredi, une double accusation pèse sur les épaules de l'accusé : violences et menaces de mort sur son épouse en avril, et tentative d'homicide en mai 2010 à Caen.

Dans le box des accusés, hier, l'ex-mari de 35 ans paraît calme. Imperméable bleu sur chemise rose, Carlos Cachay-Lu est accusé de deux délits : violence et menaces de mort, et tentative de meurtre sur son épouse. Franco-Péruvien depuis l'âge de 16 ans, cet ancien étudiant en médecine en Argentine est actuellement infirmier. Il demeure dans les Côtes-d'Amor.

Face à lui, les avocats de la partie civile et son ex-épouse. Âgée de 34 ans, elle est la mère de ses deux enfants, aujourd'hui âgés de 6 ans et 4 ans. Fille d'un père adoptif franco-iranien, elle est professeure des écoles depuis 2005.

Les mains ligotées

L'accusé doit répondre aux premières questions d'Hervé Locu, le président de la cour d'assises. Lequel a rappelé qu'après les faits, le mari a d'abord été mis en détention, puis libéré en mars 2011 mais sous

surveillance électronique. Il se présente donc libre devant la cour.

Posément, Carlos Cachay-Lu conteste les faits incriminés. Ce 17 mai 2010, place Courtonne à Caen, elle réussit à s'échapper de la voiture où le mari lui avait ligoté les mains avec un serflex. La femme a reçu plusieurs coups de couteau. « Une dizaine d'estafilades », précise le président dont « deux coups portés en répétition et en piquant » au niveau des carotides. Avec une profondeur de 4 cm, « à un centimètre de la jugulaire, partie vitale ». Il y a aussi la quarantaine d'ecchymoses sur le corps.

L'accusé présente une autre version : les armes se justifieraient car il voulait se suicider. Il a écrit une lettre retrouvée dans la voiture, précisant que la garde des enfants doit être confiée à ses parents à la disparition des deux époux. Selon lui, sa femme s'est blessée en se jetant sur le couteau. Il nie également les violences et

les menaces de mort du mois d'avril précédent. Pourtant, elle avait porté plainte pour ces actes.

En fait, le couple est alors en crise et va vers le divorce. Selon le témoignage de la femme, la tragédie a débuté en 2008. Alors qu'elle était enceinte de son second enfant, elle apprend qu'il l'avait trompée. « L'humiliation suprême », selon son expression. Elle pleure à la barre. Elle parle de « torture morale. Il me répétait qu'il fallait que j'avorte. Pourquoi a-t-il tout gâché ? », regrette-t-elle, en faisant comprendre au président ses difficultés de rompre avec « son » mari. Pour le président, « elle rumine » cette décision jusqu'au 20 février 2010 où elle évoque une tentative d'étranglement de son mari.

Questions en suspens

Les faits de février et avril 2010, avec une procédure de divorce mis en route à partir du 6 mai 2010, enveniment les tensions existantes jusqu'à

la tentative de meurtre.

Les avocats de la défense lèvent aussi un voile sur la relation éphémère de la femme qui a rejoint en Turquie, en avril 2010, un ancien ami d'Iran. Le mari le savait-il ? « Non, sinon je serais morte ! »

Face à l'imbroglio des situations (les mois d'absence du mari qui a étudié trois ans en Argentine), des cultures, des versions, le président veut s'en tenir aux faits et avoir des explications dessus. Une tâche difficile. Les questions restent en suspens. La préméditation ? La volonté de se suicider ? L'accusé présenté comme étant un être raisonnable, brillant même, discret, sans condamnation, a redit hier à la cour : « Je n'ai pas voulu tuer mon épouse. J'ai voulu la conduire aux urgences. Je suis anéanti. »

Éric AUPOIX.